



FORMULAIRE DE DEMANDE PERMIS DE BRÛLAGE

Veillez retourner le formulaire
dûment rempli par courriel à l'adresse suivante:
prevention@rssivr.ca

IDENTIFICATION DU PROPRIÉTAIRE		
Nom	Prénom	
Adresse	Ville	Code postal
Téléphone	Cellulaire	Courriel
<i>Si vous êtes propriétaire de l'immeuble depuis moins de 6 mois, veuillez fournir la date de la transaction :</i>		

REQUÉRANT		
<i>Est-ce que le requérant est le propriétaire? <input type="checkbox"/> Non, veuillez remplir cette section <input type="checkbox"/> Oui, passez à la section suivante</i>		
Nom	Prénom	
Adresse	Ville	Code postal
Téléphone	Cellulaire	Courriel
<i>Si le requérant n'est pas le propriétaire de l'immeuble, une procuration doit être jointe à la demande.</i>		

EMPLACEMENT DU FEU	
Adresse	Usage actuel (ex. résidentiel, commercial, terrain vacant)
<i>S'il s'agit d'un terrain vacant, veuillez remplir les cases ci-dessous.</i>	
Numéro du lot	Rue
Information sur le feu	

NOM DU RESPONSABLE DU FEU		
<input type="checkbox"/> Propriétaire	<input type="checkbox"/> Requéant	<input type="checkbox"/> Autre
Nom du responsable	Téléphone du responsable	
Adresse / Ville	Code postal	

TYPE DE BRÛLAGE	
<input type="checkbox"/> Feu à ciel ouvert <ul style="list-style-type: none"><input type="checkbox"/> Rond sable<input type="checkbox"/> Rond avec pierre<input type="checkbox"/> Baril<input type="checkbox"/> Autre	Matière autorisée à brûler : <ul style="list-style-type: none"><input type="checkbox"/> Branche<input type="checkbox"/> Feuilles<input type="checkbox"/> Bûches
<input type="checkbox"/> Brûlage industriel ou agricole Date(s) prévue(s) : _____ Heure de début prévue : _____ Heure de fin prévue : _____	
<u>Prévoir le permis de la SOPFEU et l'autorisation du directeur ou du chef aux opérations de la Régie incendie.</u>	<input type="checkbox"/> Équipement protection : <ul style="list-style-type: none"><input type="checkbox"/> Pelle<input type="checkbox"/> Extincteur<input type="checkbox"/> Boyau arrosage<input type="checkbox"/> Autre : _____

NORMES GÉNÉRALES*

- ▶ Sur tout le territoire de la Municipalité, toute personne qui désire faire un feu extérieur doit au préalable obtenir un permis de brûlage. Le requérant doit avoir plus de dix-huit (18) ans.
- ▶ • **La dimension d'un feu en plein air est de 1 mètre par 1 mètre.**
 - Les feux à ciel ouvert doivent être à un minimum de 3 mètres de tout bâtiment ou de la limite de la propriété.
 - **Aucun feu ne doit être fait à l'intérieur de la rive. Ce qui inclus la plage.**
- ▶ Faire votre demande au moins trois (3) jours ouvrables avant la date prévue pour faire votre feu. Votre permis sera émis pour une période déterminée par la Régie incendie.

LES FEUX À CIEL OUVERT SONT INTERDIT lorsque l'indice de feu de la SOPFEU est à très élevé ou extrême

- ▶ Le feu doit être sous la surveillance constante du détenteur du permis ou d'une personne assignée par celui-ci. Cette personne doit être majeure. Le surveillant a la responsabilité du feu et doit être disposé à prendre les mesures nécessaires et appropriées pour en garder le contrôle et en faire l'extinction.
- ▶ d) avoir en sa possession, sur les lieux où doit être allumé un feu, l'équipement requis pour combattre un incendie engendré par ce feu, tels que boyaux d'arrosage, extincteurs ou autre équipement approprié

Il est interdit d'utiliser comme combustible ou de brûler :

- Des déchets;
- Des matériaux de construction;
- Des biens meubles;
- Du bois traité;
- Des pneus ou autres matières à base de caoutchouc;
- Des produits dangereux ou polluants;
- Tout autre produit dont la combustion est prohibée par les lois et règlements en vigueur

*** Se référer aux numéros d'articles du règlement de brûlage de chaque municipalité :**

La Macaza : règlement 2022-180 / **Lac-Saguay :** règlement 2023-02 / **Rivière-Rouge :** règlement 2020-386

(Les règlements sont disponibles sur les sites internet de chaque municipalité)

**Si le feu est dans un foyer pourvu d'un grillage métallique
autour de l'âtre ayant une cheminée avec pare-étincelles conforme,
il n'est pas requis de demander un permis de brûlage.**

Coût du permis : **GRATUIT**

J'atteste avoir lu et compris chacune des conditions énoncées dans le règlement concernant le brûlage et je m'engage à les respecter.

Signature du requérant

Date

RÉGIE DU SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE DE LA VALLÉE DE LA ROUGE

1520 chemin du Rapide, Rivière-Rouge, QC J0T 1T0

819 275-2929 poste 240 ou prevention@rssivr.ca